

ACTUALITE (suite)

Code des marchés publics 2009 : quelle évolution des règles de la commande pour les constructions publiques ?

Ce document intitulé Médiations N° 19 de février 2009 a été établi par la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP). Il est destiné à faciliter la tâche des maîtres d'ouvrage publics en distinguant les nouvelles mesures applicables aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, maîtres d'ouvrage relevant du **code des marchés publics** et les mesures applicables aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, maîtres d'ouvrage relevant de l'**ordonnance du 6 juin 2005** (notamment SA-HLM, SEM). Des tableaux de synthèse récapitulent les procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre et des marchés de conception-réalisation. *Ce document a été publié par Le Moniteur du 8 mai 2009, cahier détaché N° 1, page 13 à 18.*

(R1321)

NOUVEAUTE

Ardoise photovoltaïque intégrée en toiture

Eternit (spécialiste de la couverture en fibres-ciment) lance deux solutions intégrées de toiture. Pour le résidentiel, la marque s'est associée avec l'entreprise luxembourgeoise, Solarwood Technologies, pour créer Solesia. Il est conçu pour les toitures d'ardoise en fibres-ciment. Les cellules mesurent 153 cm de largeur, soit cinq ardoises, pour une longueur de 45 cm et pour une épaisseur de 4,5 mm. Chaque panneau pèse 8,5 kg et a un rendement de 33 Wc, soit 127 Wc/m² de couverture. Un autre produit est destiné au marché des bâtiments agricoles, d'élevage et de stockage avec des modules photovoltaïques polycrystallins. (Source : *Les Cahiers Techniques du Bâtiment*, N° 288, Mai 2009, page 7)

(R1319)

ILS ONT DIT ...

« La mise en place de panneaux solaires photovoltaïques permet de valoriser les immeubles d'un point de vue économique en économisant sur les coûts de construction et de rénovation, en améliorant la rentabilité par accroissement des revenus et/ou diminution des charges et également par accroissement de la valeur vénale. Mais il permet aussi une valorisation écologique grâce aux certificats d'économie d'énergie, à un bilan CO₂ plus favorable, en développant une image favorable et positive auprès de clients, de fournisseurs, d'utilisateurs, d'élus, d'investisseurs et en permettant à l'investisseur de s'associer au geste citoyen. »

Pierre ALEXANDRE, Associé-Gérant, La Foncière Photovoltaïque, lors de la réunion APOGEE de présentation de la valorisation d'actifs immobiliers grâce au photovoltaïque du 13 mai 2009.

(R1323)

REGLEMENTATIONS

Dispositions particulières relatives aux caractéristiques thermiques, énergétiques, acoustiques et d'aération des bâtiments d'habitation dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion

Ce décret N° 2009-424 du 17 avril 2009 (JO du 19 avril 2009) est suivi de trois arrêtés. Il s'inscrit dans le plan bâtiment du Grenelle de l'environnement. Il s'applique aux bâtiments d'habitation nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments existants. Les dispositions visent à limiter le recours à la climatisation par l'aménagement de protections solaires et de systèmes de ventilation naturelle. Lorsqu'un système de production d'eau chaude sanitaire est installé dans un logement neuf, la part produite par énergie solaire doit être au moins égale à 50 % des besoins.

Trois arrêtés de la même date :

- Caractéristiques thermiques minimales,
- Caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation neufs,
- Aération des bâtiments d'habitation neufs.

(Source : *Le Moniteur du 2 mai 2009, cahier détaché N° 1, page 9 à 18*)

(R1206)

Instruction fiscale de la Direction générale des finances publiques

Une instruction fiscale 5 B-10-09 de la Direction générale des finances publiques du 6 avril 2009 commente les dispositions en matière de crédit d'impôt, suite à l'arrêté du 13 novembre 2007.

Cette instruction est publiée dans Le Moniteur du 24 avril 2009, cahier détaché N° 1 bis.

(R1209)